

Subvention à l'Association Cyclosion

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Dans le cadre de la dynamisation du tissu commercial et artisanal de Besançon, le principe de rencontres avec l'ensemble des acteurs a été arrêté.

C'est ainsi que la politique municipale en la matière et des propositions ont été présentées tant aux commerçants et artisans du centre-ville qu'à ceux du quartier de Planoise.

De nouvelles idées ont ainsi émergé en matière de projet d'animation.

Concernant le quartier de Planoise, afin d'offrir une image jeune de ce quartier et de ses environs, une manifestation intitulée «Besançon Plage», organisée par l'association Cyclosion s'est déroulée les 28 et 29 juin 2003.

L'association Cyclosion ciblait principalement la jeunesse tant du quartier de Planoise que de Besançon, étudiants et lycéens, en leur proposant de se rencontrer, dans un lieu original et convivial, mis en place par ses soins rue de Vigny, parc La Fayette.

Il leur a été proposé des rencontres sportives, des lieux d'échanges d'idées, des lieux de rencontres d'entreprises et des concerts.

L'aide de la Ville de Besançon est sollicitée tant en prestations, prêts et transport de matériel (estimées à 500 €) qu'en soutien financier.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 000 € pour cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention de 1 000 € à Cyclosion
- autoriser M. le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

Cette somme sera à prélever sur le compte 92.91.6574.30200 après transfert du compte 92.91.6042.30200.

«Mme Martine BULTOT : Je pense qu'il conviendrait de passer une convention avec cette association pour préciser un certain nombre de points, notamment par rapport à la question du bruit. Je trouve dommage que l'image jeune que l'on veut offrir concernant les manifestations de Planoise soit une image qu'on assimile à une haute teneur en décibels, en ignorant complètement le voisinage et la réglementation qui fait qu'on ne peut pas diffuser de la musique à des heures très tardives. Que je sache, lors de la première manifestation de cette association à Planoise, des plaintes nous sont parvenues et j'ai moi-même entendu des percussions et ensuite de la musique amplifiée jusqu'à 1 h du matin au moins, alors que j'étais pratiquement à 1 km du lieu. Le parc urbain n'a pas comme vocation d'offrir un espace pour rave-party en exagérant un peu, alors que les riverains sont déjà exaspérés le jour et en soirée par les mobylettes, les scoots, les pétards, les actes d'incivisme de toutes sortes.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, je vous demande de prendre en compte mon intervention pour éviter de nous trouver confrontés cet été à une levée de boucliers des riverains de cet espace et pourquoi pas, dans l'exaspération, un acte irréfléchi. Je pense donc qu'il serait bon d'avoir avec l'association Cyclosion un engagement réciproque sur la question des nuisances comme cela se fait en forêt de Chailluz lorsqu'il y a des manifestations, et sur la question du bruit plus particulièrement, à l'image de l'association «Peace and Love», qui fait un travail d'éducation avec les amis du Cylindre pour démontrer qu'on peut s'amuser sans exagérer sur les décibels.

M. LE MAIRE : Merci Martine. Je crois que tu as raison mais c'est souvent très difficile, il y a un équilibre à trouver. Mais on fera les remarques qui s'imposent. Je suis par contre beaucoup plus gêné actuellement par le bruit des pétards. Chaque année je fais des interventions par rapport à ça, il faut savoir que c'est très compliqué car il y a d'une certaine façon un peu d'irresponsabilité de la part de ceux qui les vendent puisque les pétards qui, vous le savez, sont interdits, sont vendus généreusement dans l'ensemble des surfaces commerciales de cette ville. Ce ne sont d'ailleurs plus des pétards, comme de notre temps, où l'on allumait les pirates qu'on balançait comme ça, ce sont quasiment des fusées de feux d'artifice et cela pose un vrai problème, entre autres de sécurité. J'interviens chaque année en rappelant la réglementation en vigueur, ça ne sert pas à grand chose d'ailleurs, il faut dire les choses clairement, j'interviens et je le ferai encore auprès du Préfet. J'ai l'impression quand même que depuis quelques années ça a un tout petit peu baissé.

Je crois qu'il faut effectivement, quand on vit dans une ville, essayer de trouver un équilibre. Besançon Plage est une opération dont le but était intéressant, puisqu'il s'agissait de faire de l'animation dans le quartier. Il est possible que le soir cela ait fait un peu plus de bruit, donc on sera vigilant. Je crois qu'il faut surtout qu'on rappelle les règles aux associations comme celles-ci, mises en place par des étudiants entre autres, ce sont des gens qui sont responsables mais tu as raison, on leur rappellera d'être vigilants par rapport à ça mais on ne peut pas non plus vivre dans une ville qui soit totalement aseptisée et où il ne se passe absolument rien. On ne peut pas demander que Besançon bouge mais que ce grand déplacement de Besançon se fasse dans le silence total. Par contre, il faut respecter, c'est vrai, la qualité de vie de chacune et de chacun et respecter le sommeil des personnes qui travaillent le lendemain. C'est un problème d'équilibre, donc on sera vigilant. J'en profite d'ailleurs pour rendre hommage à notre service Hygiène-Santé qui est très performant dans ce domaine-là et qui mesure régulièrement, lorsqu'il y a des plaintes, ces nuisances, qui intervient souvent, pour ne pas dire constamment. J'ai déjà eu l'occasion de convoquer dans mon bureau des récalcitrants et demander, pas de gaieté de cœur, la fermeture d'établissements qui avaient dépassé les limites. Là aussi, c'est un problème d'équilibre à trouver. Merci Martine, ta remarque était intéressante».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Commerce-Artisanat-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.